

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_168 : APPROBATION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

L'an deux mille dix sept, le vingt huit septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 28 septembre 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Thierry DUFOUR, 1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Patrice BEDIER

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGHE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,

Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Christian LAFON, Yves CHAPRON

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Enrico SPATARO)

Votants : 50

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

N° DEL2017_168 : APPROBATION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Pilote : Déplacements doux

Madame Muriel ROQUES-ETIENNE, rapporteur,

Le Plan de déplacements urbains (PDU) est un document, à portée réglementaire, qui propose une organisation de la mobilité et des déplacements au service d'un projet de territoire.

Il détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le périmètre des transports urbains. Il planifie et coordonne les actions de tous ceux qui interviennent sur l'espace public et vise à rééquilibrer la part de la voiture au profit des modes de transport collectifs et des déplacements doux (vélo, marche).

L'établissement d'un PDU est obligatoire dans les périmètres de transports urbains inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Bien que n'étant pas soumise à cette obligation, l'Agglomération a décidé de s'engager dans une démarche volontaire d'élaboration d'un plan de déplacements urbains considérant que les pratiques de déplacements constituaient des éléments structurants du développement de son territoire, au même titre que le développement des activités économiques, les politiques du logement, d'équipement ou de préservation des milieux (délibération du 30 mars 2010).

Le scénario retenu pour le plan de déplacements urbains de l'Albigeois repose sur une stratégie multimodale avec pour objectifs chiffrés :

- l'augmentation de la pratique du vélo de plus de 50% ;
- l'augmentation des transports en commun de 64% ;
- la diminution de l'usage de la voiture de près de 10%.

Pour atteindre ces objectifs, le plan de déplacements urbains s'appuie sur **3 orientations stratégiques transversales** (diminuer les impacts environnementaux liés aux déplacements, proposer des solutions de mobilité accessibles à tous les habitants, améliorer la sécurité des déplacements) et **6 orientations thématiques**, déclinées en 36 actions :

- développer les alternatives à la voiture pour une ville multimodale (12 actions) ;
- moderniser et dynamiser le système de transport collectif (9 actions) ;
- soulager le cœur de l'agglomération du trafic de transit et prendre en compte l'évolution des besoins de mobilité par une structuration du réseau routier (6 actions) ;
- mobiliser l'urbanisme et le stationnement en appui à la stratégie de mobilité (3 actions) ;
- atténuer les nuisances liées au transport de biens (2 actions) ;
- accompagner le changement de comportement en matière de mobilité (4 actions) ;

L'élaboration du PDU s'est faite de manière concertée avec les autres autorités organisatrices de transports (Région, Département), l'État (Direction Départementale des Territoires), l'ADEME et les 17 communes de l'agglomération dans le cadre de comités de pilotage et comités techniques organisés à chaque étape clé du projet donnant ainsi une dimension collective au projet.

Par une délibération en date du 15 mars 2011, le conseil communautaire a approuvé cinq enjeux majeurs du PDU en lui reconnaissant la capacité de participer à l'évolution du territoire albigeois en tant que :

- territoire attractif où les ambitions publiques et privées s'accomplissent et positionnent l'Albigeois au rang des agglomérations les plus compétitives ;
- territoire de cohésion sociale et de proximité qui favorise une accessibilité pour tous et vers tous les espaces urbains, péri urbains, et ruraux ;
- territoire équilibré produit d'une planification urbaine responsable et cohérente avec ses objectifs démographiques et de maîtrise de consommation de l'espace ;
- territoire attentif à la santé et à la sécurité des habitants, à la protection de l'environnement et favorisant les comportements responsables ;
- territoire original et authentique où l'activité culturelle, l'enseignement, la recherche et l'innovation sont vecteurs d'un modèle associant développement local et rayonnement (inter)national.

Le conseil communautaire, par une délibération en date du 26 mars 2013, a approuvé le diagnostic du PDU qui a permis de définir 3 scénarii de développement de la mobilité sur le territoire qui ont été examinés au regard d'un scénario « fil de l'eau » correspondant à la situation de référence en 2011 :

- Scénario 1 : élaboré sur la base de l'ensemble des actions engagées en matière de mobilité entre 2011 et 2015 (schéma directeur vélo, doublement de la rocade, aménagement de P+R au Causseils...)
- Scénario 2a : un projet de mobilité construit autour de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) de type Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)
- Scénario 2b : un projet bâti autour d'une stratégie multimodale appuyée sur une amélioration du réseau de bus, un apaisement de la circulation en cœur d'agglomération, le développement des modes doux et la mise en œuvre de services à la mobilité au sens large (services vélo, covoiturage, autopartage, accompagnement au changement, ...)

Le comité technique du 27 mai 2015 et le comité de pilotage du 25 juin 2015 se sont prononcés en faveur du scénario 2b intitulé « stratégie multimodale » dont les orientations principales sont :

- La création d'un pôle d'échanges à la Gare Albi-Ville en lien avec le site de Jean-Jaurès,
- La poursuite de la hiérarchisation du réseau des transports urbains et des actions ponctuelles pour améliorer son efficacité (voies réservées, priorisation aux carrefours),
- L'adaptation du plan de jalonnement dissuadant le transit dans le centre urbain,
- Le développement des modes doux,
- La réalisation des études pour un nouvel ouvrage de franchissement du Tarn,
- Le développement de services à la mobilité : les services vélo, le covoiturage, l'autopartage, l'information voyageurs.

L'Agglomération a organisé une concertation publique afin de présenter et de partager ce scénario. Deux ateliers de concertation ont eu lieu le mardi 8 et le mercredi 16 décembre 2015. Les participants se sont largement exprimés sur le scénario et ont partagé leurs avis et suggestions sur le contenu du futur plan d'actions. Une concertation plus large par l'intermédiaire du site internet de l'Agglomération a été également mise en œuvre.

Sur la base du scénario retenu, un projet de PDU a été élaboré. Il comporte un programme de 36 actions opérationnelles à mettre en œuvre dans les 10 années à venir et deux annexes :

- une annexe portant sur l'accessibilité et rendu obligatoire par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- une évaluation environnementale pour identifier, décrire et évaluer les incidences probables de la mise en œuvre du PDU sur l'environnement.

En application des dispositions du code des Transports, le projet de PDU, arrêté par la délibération du 16 décembre 2016, a été transmis pour avis aux personnes publiques associées (PPA) qui disposaient d'un délai de 3 mois pour rendre leur avis, à défaut, celui-ci était réputé favorable.

Dix-sept avis ont été reçus (DDT, DREAL, ARS, Région Occitanie, Département du Tarn, DGFIP, DDSP, DIRRECTE, DRAC, SCoT, Mission régionale d'autorité environnementale, communes d'Albi, Cambon d'Albi, Cunac, Lescure d'Albigeois, Marssac, Puygouzon) dans le délai imparti. Ils ont été joints au dossier d'enquête publique. Les réponses apportées par l'Agglomération aux observations formulées par les PPA figurent en annexe 1 de la présente délibération.

Le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a été saisi par un courrier en date du 30 mars 2017 pour procéder à la désignation du ou des commissaires-enquêteurs.

Par une décision du 5 avril 2017, M. le président du tribunal administratif de Toulouse a désigné une commission d'enquête, composée de monsieur Michel SABLAYROLLES, géomètre-expert honoraire en retraite, en qualité de président et de messieurs Jean-Louis DARDE, directeur d'hôpital honoraire, et Hubert CALMELS, ingénieur génie civil, en qualité de membres titulaires.

En date du 17 mai 2017, le Président de la communauté d'agglomération a pris un arrêté prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du mardi 6 juin au mardi 18 juillet 2017. Elle a porté sur le territoire du Périmètre des Transports Urbains (PTU) regroupant les 16 communes membres de l'agglomération.

Le dossier d'enquête publique a été tenu à disposition du public durant 1,5 mois sur deux sites : au siège administratif de l'Agglomération situé parc François Mitterrand à Saint-Juéry et à l'accueil du service communautaire « autorisation du droit des sols » situé 49bis rue Charcot à Albi.

Le dossier d'enquête était également téléchargeable sur le site internet de l'Agglomération sur lequel le public a pu également formuler ses observations sur un registre électronique.

Par ailleurs, la commission d'enquête a tenu 7 permanences d'une demi-journée chacune dont 2 le samedi matin.

Au total, 18 observations ont été enregistrées : 6 sur les registres d'enquête et 12 par voie électronique. Les réponses apportées par l'Agglomération aux observations formulées par le public figurent en annexe du rapport de la commission d'enquête.

La commission d'enquête a rendu son rapport, ses conclusions et avis (annexe 2 de la présente délibération), le 22 août 2017 et a émis un avis favorable sans réserve au projet de Plan de Déplacements Urbains de la communauté de l'agglomération de l'Albigeois.

Cet avis favorable est assorti de sept recommandations :

Recommandation n° 1 : niveau de service des pistes cyclables

Une attention particulière devra être apportée au niveau de service des pistes cyclables (largeur, continuité des itinéraires, équipements), tout particulièrement le long des voies les plus circulées, et notamment le long de RD100 entre Saint-Juéry et la rocade d'Albi.

Recommandation n° 2 : part modale du vélo

La part modale du vélo dans l'agglomération d'Albi se situe à un bon niveau (3.4%) par rapport aux villes françaises de taille comparable, et le projet de PDU a vocation à le porter à 5.8%. Au regard des atouts dont dispose Albi en matière de climat, de relief et d'attrait touristique, la commission recommande au porteur de projet d'être plus ambitieux encore, compte tenu de l'efficacité des investissements en ce domaine par rapport aux autres modes, et aux bénéfices attendus tant en termes de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques que des effets bénéfiques sur la santé des populations.

Recommandation n° 3 : concertation autour de la réorganisation du réseau bus

Parallèlement à la réalisation du pôle d'échanges multimodal à la gare Albi-ville, la commission recommande d'organiser une concertation sur la réorganisation du réseau. Cette concertation devrait être ouverte à l'ensemble de la population et des porteurs d'opinion concernés (employeurs, enseignement, activités générant des transports de toute nature, etc.). Elle pourrait comporter une période informative suivie d'une phase d'échange avant un exposé explicatif des décisions envisagées.

Recommandation n° 4 : Diagnostic du fonctionnement du réseau aux abords du giratoire de Larquipeyre

Au regard de l'importance du giratoire de Larquipeyre dans le réseau de voirie du nord de l'Agglomération et du rôle de la RN88 et de la rocade, tant pour les déplacements locaux que pour les déplacements de transit, la commission recommande un réexamen par toutes les parties concernées (agglomération, département et état) des conditions de fonctionnement de ce secteur, s'appuyant sur des enquêtes de trafic réactualisées et intégrant toutes les évolutions des paramètres influant sur ce fonctionnement (développements commerciaux éventuels dans le secteur, échéancier de finalisation de l'aménagement de l'axe Toulouse-Rodez, etc...). Cette analyse doit être l'occasion de réexaminer les positionnements les plus opportuns des parcs-relais et aires de covoiturage prévue au PDU dans cette zone.

Recommandation n° 5 : Hiérarchisation du réseau

Dans le cadre du réexamen de la classification et hiérarchisation du réseau prévues à l'action 23 du PDU, la commission souhaite que la plus grande attention soit apportée aux enjeux liés à un positionnement d'un axe d'intérêt régional trop près du centre-ville, et invite l'agglomération à étudier toutes les alternatives permettant d'éloigner le trafic de transit vers des secteurs moins densément urbanisés.

Recommandation n° 6 : Organisation du suivi du PDU

Afin de permettre un suivi de la réalisation du PDU accessible au public, tant sous les aspects financiers qu'efficacité des mesures adoptées, la commission recommande d'améliorer sensiblement les outils envisagés dans son projet actuel en simplifiant sensiblement le nombre d'indicateurs, et en élaborant des tableaux de bords financiers permettant un suivi annuel des recettes et dépenses liées au projet, en isolant les actions représentant les masses financières les plus importantes.

Recommandation n° 7 : Forme du dossier de PDU et communication

Dans son mémoire en réponse la Communauté d'agglomération de l'Albigeois envisage une version finale de l'évaluation environnementale. Dans cette perspective il apparaît souhaitable à la commission d'enquête qu'à cette nouvelle écriture du dossier d'enquête soit joint un nouveau résumé non technique du dossier qui consisterait en une véritable synthèse de celui-ci, et non pas un assortiment d'éléments du dossier reproduits tels quels. Cette synthèse devrait être un document de quelques dizaines de pages aisément lisible. Elle devrait préciser clairement les enjeux et objectifs concrets de manière à sensibiliser, motiver et mobiliser la population autour des choix du PDU tel le développement des modes alternatifs à la voiture individuelle. La commission recommande que lors de l'approbation du PDU, une large publicité lui soit organisée, précisant les améliorations apportées et insistant sur les meilleures conditions attendues de la circulation de l'agglomération et de la santé de ses habitants. L'objectif serait de rendre la population de l'agglomération actrice du PDU, gage supplémentaire de l'évolution vers des transports alternatifs.

Après examen des avis des Personnes Publiques Associées, de l'avis et du rapport de la commission d'enquête publique, le projet de Plan de Déplacements Urbains a été modifié afin de répondre aux remarques et recommandations. Ces modifications apportent des compléments et précisions sans changer l'économie générale du projet de PDU.

Le plan de déplacements urbains élaboré par l'Agglomération est à la fois ambitieux et réaliste ; il est adapté à son territoire associant espaces urbains, périurbains et ruraux. Il s'appuie sur un équilibre entre les investissements sur les infrastructures et les moyens, et les actions à mener pour accompagner et faire évoluer les comportements en matière de mobilité.

L'impact environnemental de la mise en œuvre du PDU se traduit par :

- une diminution de 5,3% des émissions des gaz à effet de serre, à technologies constantes, et de 29% si l'on intègre l'évolution des motorisations ;
- une diminution de 7,5% des consommations d'énergie, à technologies constantes, et de 20% si l'on intègre l'évolution des motorisations.
-

Le PDU permet de constituer un socle de connaissances et une culture commune, sur les habitudes, les motifs et les conditions de déplacement sur le territoire qui, au-delà du PDU, contribuent à la définition d'autres outils de planification pour l'Agglomération tels que le PLUI, le SCOT ou le PLH.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la loi n° 821153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs,

VU la loi n° 961236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie,

VU la loi n° 20001208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,

VU la loi n° 2005102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des transports,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2010 approuvant le lancement de la démarche de PDU,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 15 mars 2011 approuvant les enjeux du PDU,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 26 mars 2013 approuvant le diagnostic du PDU,

VU le comité technique du PDU du 17 octobre 2016 approuvant le scénario,

VU le comité de pilotage du PDU du 9 novembre 2016 approuvant le scénario,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 24 novembre 2016,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2016 arrêtant le projet de PDU,

VU le dossier d'enquête publique,

VU l'arrêté du président de la communauté d'agglomération, en date du 17 mai 2017, prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique sur le projet de plan de déplacements urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le rapport et l'avis favorable de la commission d'enquête publique transmis le 22 août 2017 et joint en annexe 2,

VU les réponses apportées aux personnes publiques associées par l'Agglomération (pièce en annexe 1),

VU les modifications apportées au document arrêté le 15 décembre 2017 suite aux avis des Personnes Publiques Associées et recommandations de la Commission d'Enquête,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 14 septembre 2017,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

5 abstention(s)

Monsieur Fabien LACOSTE, Madame Dominique MAS, Monsieur Patrice BEDIER, Madame Elodie NADJAR, monsieur Pascal PRAGNERE

APPROUVE le plan de déplacements urbains et ses annexes,

AUTORISE la présidente à engager toutes les actions et démarches utiles à la mise en œuvre du plan de déplacements urbains de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 septembre 2017,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL